

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 24 FEVRIER 1900

## SOMMAIRE

TEXTE.—Guerre au masque, par Emmeline Raymond.  
—L'hon. M. P.-B. Casgrain, par La Rédaction.  
—Pensée errante, par A. Alain.—Nos gravures.  
—Poésie : Le cœur, par Marie Boulanger.—Poésie : Aux jeunes gens, par Henri Chantavoine.—La petite sœur des pauvres.—Les peuplades sibériennes, par L. Trolley. Souvenirs, par An Prix.  
—Tout de suite.—Un repas monstre (avec dix gravures).—Souvenirs de Rome, par Léon des Carries.—Quelques notes, par E. Pelletier.—Bibliographie.—Roman canadien inédit : Florence (légende historique du Canada), par R. Girard.—Les merveilles de la science, par P. C.—Théâtres.—La mode (avec gravures).—Jeux et amusements.—Choses et autres.—Feuilleton : Les victimes, par Rioul de Navery.

GRAVURES.—Portraits : L'hon. P.-B. Casgrain, sénateur ; M. Paul Deschanel, académicien ; Lord Lansdowne ; Le duc de Devonshire.—Les peuplades sibériennes.—La guerre du Transvaal : Débarquement d'un train boer.—Le droit de visite : Paquebot allemand arrêté par un navire de guerre anglais.—Gravure de mode.—Gravure du feuilleton.—Devinette.

## PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

## GUERRE AU MASQUE

On a dit que l'hypocrisie était un hommage rendu à la vertu ; acceptons le comme tel, mais ne considérons pas, en nous, ou chez les autres, toutes les hypocrisies comme l'équivalent de toutes les vertus.

En effet, lorsque nous feignons celles-ci, au lieu de les posséder réellement, nous obtenons ce résultat singulier, d'être notre propre dupe, en nous appliquant à duper nos semblables, et de confondre notre masque avec notre visage, au point d'oublier ce dernier, même alors que nos semblables l'ont depuis longtemps deviné, sous ses apparences trompeuses.

Donc, autant pour les autres qu'en l'honneur de la vérité, et pour nous-mêmes, pour notre dignité, pour la considération à laquelle nous aspirons, supprimons le masque : celui-ci ne trompe longtemps personne, et bientôt, ne trompe que nous mêmes, en nous faisant accroire que nous trompons les autres.

Au lieu de masquer nos défauts, mieux vaudrait les combattre. Cela n'est point aisé, sans doute, pour diverses raisons : la première, en importance, est la difficulté pour nous d'admettre que nous puissions posséder des défauts ; si, cependant, en un bel accès de franchise, nous admettons pour un instant cette possibilité, nous ne tardons pas à nous consoler, en découvrant que ces défauts sont bien *gentils*, et si nous les combattons, si par miracle, nous réussissons à

nous en défaire, nous perdrons quelque chose de notre grâce et de notre valeur intellectuelle ; d'ailleurs, l'effort à accomplir serait trop considérable ; mieux vaut, et cela est aussi plus aisé, masquer le défaut, que de le combattre.

C'est à la faveur de ce raisonnement que nous avons et donnons le spectacle d'une certaine quantité de petites hypocrisies, destinées à faire prendre le change sur notre véritable nature ; c'est en vertu de cette manœuvre, vite déjouée, du reste, que tant de rapports sociaux reposent sur une convention dont nul n'est la dupe.

Ecoutez les déclarations de générosité et de désintéressement de M. ou Mme \*\*\* ; leurs sentiments sont admirables, et ils ne perdent pas une occasion de les proclamer. Une souscription de charité ?... Qui donc pourrait refuser de s'y associer ?... Hélas ! eux... eux tous les premiers ; mais ils ont prêché la générosité, et par là, conquis le droit de blâmer tous ceux qui ne se sont pas conformés à leurs exhortations.

Est-il une injustice plus révoltante, que celle d'attribuer aux ouvriers un salaire qui est minime, si on le compare aux bénéfices du patron ? C'est là un beau thème à développer, et qui donne tout de suite une admirable preuve d'esprit humanitaire. Cependant si l'on a été soi-même un chef d'industrie, on s'est attribué des bénéfices fort supérieurs à ceux de ses salariés, et l'on n'aperçoit d'injustice dans cette répartition, que depuis le moment où l'on n'est plus le patron ; aussi longtemps qu'on l'a été, on es aimait que cette différence était équitable, et elle l'était en effet ; mais n'exerçant plus cette fonction, on peut sans danger pour soi—sinon pour les autres—prendre la défense des déshérités, de ceux qui ne possèdent rien, surtout si l'on fait partie de ceux-ci : le désintéressement est une qualité si noble !... on en fait état d'autant plus, qu'elle ne coûte rien, sinon à autrui, et permet en outre de blâmer ceux qui ne s'imposent pas les sacrifices auxquels on les convie.

La sincérité est, à son tour, une belle et noble qualité. Il est doux d'en démontrer l'existence en soi ; c'est pourquoi l'on se hâte de relever, chez les autres, les travers ou les défauts qu'ils peuvent avoir, de les réprimander... la sincérité avant tout !... de blâmer ce qu'ils disent, ce qu'ils font, ce qui se fait chez eux.

La sincérité est même une chose si belle, que l'on ne peut s'interdire de révéler à son prochain les propos désobligeants qui auraient été tenus sur son compte, par des tiers. J'emploie à dessein le conditionnel, et je dis, qui *auraient été tenus* ; rien ne prouve, en effet, que cette prétendue sincérité ne soit autre que le masque de la malveillance ; rien ne prouve que lesdits propos aient été réellement tenus, ou n'aient pas été perfidement dénaturés. Le but de cette manœuvre ? Hé ! tout simplement la satisfaction d'adresser à autrui des paroles pénibles à entendre, de les adresser sans risque personnel, et en faisant coup double, c'est-à-dire en créant de l'animosité contre la personne à laquelle on attribue un langage malveillant, ou même injurieux ; mais vous le sentez bien : on a de la sincérité, ou bien on n'en a pas ; et ceux qui n'en ont pas sont méprisables ; et par conséquent, en ne reculant pas devant la délation—ou l'invention—on est estimable et digne d'éloge.

Que l'on me permette de dévier quelque peu de mon sujet, puisque j'ai abordé cette question. Combien de ressentiments, de ruptures même, seraient évités, si l'on avait la sagesse de restituer à la délation sa véritable valeur, et de donner aux délateurs la responsabilité de la laideur du rôle qu'ils jouent ; on devrait poser en principe, que toute personne capable de répéter un propos peu flatteur est en même temps capable de l'inventer. Mais l'amour-propre... mais la colère, sont de mauvais conseillers... Un tel m'a dit, qu'un tel lui avait dit, que j'avais un mauvais caractère—ou que j'avais des prétentions ridicules—ou que l'on faisait chez moi de piètres repas parce que j'étais avare, ou bien que je ne m'entendais pas à diriger mon ménage, etc... Soit ; mais qui vous garantit qu'on le lui ait réellement dit ? La sincérité bien connue de celui qui rapporte ces commérages ? Soyez assuré que cette sorte de sincérité n'est qu'un masque

vous pourrez vous en convaincre, en observant la nature de la dite sincérité ; si elle ne prend la parole que pour citer un langage déplaisant sur vous, si elle se manifeste seulement en faisant sur votre compte et sur celui d'autrui des remarques désobligeantes, et sous prétexte de démasquer les mauvaises intentions dont vous êtes l'objet, n'hésitez pas un moment dans votre jugement : la sincérité n'est que le masque de la malveillance, le véhicule du commérage cheminant sous son couvert.

EMMELINE RAYMOND.

## L'HON. M. P.-B. CASGRAIN

(Voir gravure)

Parmi les nouveaux sénateurs nommés récemment par le gouvernement fédéral, se trouve M. P.-B. Casgrain, d'une de nos meilleures familles canadiennes-françaises.

Si dans certaine question irritante, que Dieu se chargera de régler au mieux des intérêts de notre patrie, nous avons été forcé par les principes du droit, de la justice, de déplorer bien des actes anticonstitutionnels et contraires à la protection du pauvre peuple qui, toujours, supporte les conséquences des actes de ses gouvernants, ici du moins, étant donné le caractère du nouvel élu, nous félicitons le gouvernement du choix qu'il a fait.

Qu'il nous soit permis, avant de donner les notes biographiques de l'Hon. M. P.-B. Casgrain, de rappeler les grands devoirs—mais nullement les droits—de ceux qui sont appelés à prendre part aux conseils des nations : si l'on trouve notre action fort prétextueuse, nous en serons bien fâché pour... ceux qui raisonneront ainsi et cette opinion de notre pauvre personne nous laissera, quant à nous, absolument indifférent.

Le gouvernant ne doit à aucun prix s'occuper des questions de parti. Qu'il soit libéral, qu'il soit conservateur, il ne peut et ne doit avoir en vue que le bien du peuple, des ouvriers, des petits, des humbles.

Un homme d'Etat disait un jour avec raison : " Les lois ne sont faites que pour les riches, les puissants. C'est une monstruosité.

Les riches, les puissants peuvent se défendre : mais qui défendra ou protégera les faibles, les pauvres ?

Le gouvernant doit être imprégné—si l'on nous permet le mot—du droit, de la justice. Il doit avoir le courage des principes immuables—ou bien il sacrifiera même sa patrie pour ce que d'aucuns appellent les *raisins hochets de la gloire*.

Un gouvernant doit être prêt à sacrifier tous les honneurs à l'honneur. Et nous pensons que l'Hon. M. P.-B. Casgrain est de la race des preux qui surent mourir sur les nombreux champs de bataille du Canada et des Etats-Unis pour la défense de leur foi, de leur langue, de leur liberté dans le vrai sens de liberté.

Que vient-on nous donner cet argument ridicule dans sa naïveté de mauvais aloi, et sous forme de question—parce qu'on ne saurait le traduire autrement—: " Voulez-vous être dépendants de la France, avec les gouvernants impies qui la conduisent, son service militaire obligatoire, etc., etc. ? "

La France, Dieu merci, et le grand Pontife Léon XIII le répète à satiété, n'est point son gouvernement.

Quant au service militaire obligatoire, la question n'est-elle pas sur le tapis, en Angleterre et, nécessairement, logiquement mais surtout forcément aux Colonies comme vassales de l'empire ?

M. P.-B. Casgrain est le fils de l'Hon. M. P.-B. Casgrain qui fut membre du Parlement fédéral pour l'Islet de 1872 à 1891.

Son oncle, l'hon. M. C.-E. Casgrain, est le seul sénateur canadien-français d'Ontario, et son cousin l'hon. M. T. Chase Casgrain, fils du précédent, est député au parlement fédéral pour Montmorency. Celui-ci est un des leaders canadiens-français du parti conservateur.

Le célèbre historien Canadien-français, universellement connu par ses excellents ouvrages sur les origines de la colonie, M. l'abbé H.-R. Casgrain, est